



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de la santé publique  
Office du médecin cantonal

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Gesundheitswesen  
Kantonsarztamt

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Aux médecins autorisés à pratiquer  
du Canton du Valais

---

Notre réf. AC / jbs

Date 2 novembre 2015

### Déclaration des réactions scombroïdes

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Ces derniers mois, plusieurs cas de scombroïdose nous ont été signalés et ont abouti à des enquêtes alimentaires conduites par le chimiste cantonal.

La scombroïdose ou réaction scombroïde est une intoxication alimentaire mimant une réaction allergique. Elle est due à l'ingestion de poisson dont la conservation a présenté une faille entre le moment de la pêche et celui de la consommation. Cette faille correspond en règle à une rupture dans la chaîne du froid. Elle permet la croissance de bactéries saprophytes qui produisent une enzyme, l'histidine décarboxylase, capable de convertir l'histidine en histamine. L'histamine résiste aux températures de cuisson habituelles. La famille des Scombridae (thon, maquereau, bonite, etc.) est souvent à l'origine des réactions scombroïdes, mais d'autres poissons peuvent également être en cause.

L'ingestion de poisson contenant de l'histamine en quantité élevée provoque **dans les 10 à 30 minutes une réaction incluant un rash cutané et parfois un œdème, des nausées, des vomissements et des diarrhées**. C'est l'anamnèse de consommation de poisson dans les minutes précédentes qui permet de poser le diagnostic. La réaction est rarement grave et répond à l'administration d'anti-histaminiques.

Les cas de réactions scombroïdes témoignant de failles dans la sécurité alimentaire, nous vous prions d'y être attentifs et de les déclarer dorénavant par téléphone ou e-mail à l'Office du médecin cantonal (027 / 606 49 00 ; [medecin-cantonal@admin.vs.ch](mailto:medecin-cantonal@admin.vs.ch)). Après un éventuel complément d'information auprès du médecin déclarant, ces situations seront transmises au chimiste cantonal.

Tout en restant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous présentons nos salutations cordiales.

  
Dr Christian Ambord  
Médecin cantonal  
Service de la santé publique

  
Prof. Nicolas Troillet  
Remplaçant du Médecin cantonal  
Chef du Service des maladies infectieuses  
Institut Central des Hôpitaux

